



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 33286

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur les vives inquiétudes causées par le projet de suppression de la direction régionale de France Télécom de Metz au bénéfice de celle de Nancy. En effet, il semblerait que l'on assiste à une véritable désertification de la Moselle et de la Meurthe-et-Moselle Nord puisque force est de constater que les services centraux de France Télécom sont peu à peu centralisés à Nancy. Il convient de rappeler que l'Unité de réseau national Est a d'ores et déjà été transférée à Nancy, que l'implantation de l'Unité régionale des mobiles s'est faite dans cette même ville, alors même que disparaissait totalement la direction opérationnelle réseau national jusque-là implantée à Metz. Il le remercie de bien vouloir l'informer sur ces mesures qui vont à l'encontre de l'aménagement du territoire.

## Texte de la réponse

La réorganisation des deux directions régionales de Nancy et Metz a pour but, dans le cadre de la concurrence et du développement des marchés, d'améliorer le service rendu aux clients et d'accroître l'efficacité du service public, en permettant une présence renforcée auprès des clients, une plus grande réactivité et une meilleure adaptation aux attentes de la clientèle. Ce sont les unités opérationnelles locales (agences commerciales, établissements techniques) qui ont la responsabilité directe de l'action de France Télécom au bénéfice du public ; elles doivent pouvoir disposer de moyens d'action supplémentaires. Les sièges des directions régionales, quant à eux, regroupent des services fonctionnels et de coordination pour permettre aux unités opérationnelles d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions. Les directions régionales de Nancy et de Metz vont se rapprocher pour évoluer au sein d'une structure commune, la « Direction régionale de Lorraine », destinée à apporter une réelle valeur ajoutée aux unités qui lui sont rattachées ; elle permettra un renforcement substantiel de leurs moyens d'action. La typologie des marchés de ces deux régions très semblables, l'imbrication forte qui existe déjà entre les deux services et leur proximité géographique ont été les facteurs prépondérants dans la décision de regroupement. Le siège de la nouvelle direction sera situé à Nancy, mais de façon à préserver l'équilibre régional des activités de France Télécom en Lorraine, une agence professionnelle unique sera créée immédiatement par fusion des deux agences existantes à Metz et à Nancy et l'état-major sera installé à Metz. En outre, le siège d'une nouvelle unité comptable est également implanté à Metz, cette unité reprenant les activités comptables de Nancy mais aussi de toutes les directions régionales de France Télécom dans l'est de la France. France Télécom entend maintenir l'équilibre existant en matière d'emploi entre les bassins d'emploi de Metz et de Nancy : actuellement 1 850 personnes pour la Moselle et le nord de la Meurthe-et-Moselle, et 2 900 personnes pour la Lorraine sud travaillent pour la maison mère et ses filiales. Ces chiffres n'ont pas vocation à évoluer différemment des tendances nationales. Ce changement d'organisation permet également l'introduction d'activités nouvelles et en développement à Metz et à Nancy. Cette évolution offre donc une garantie pour l'avenir du personnel, et elle évitera des surnombres dans les services qui voient leur activité se réduire. C'est d'ailleurs la volonté de France Télécom d'optimiser son organisation pour réduire ses coûts et d'en faire bénéficier ses clients. Ce principe d'équilibre entre les différentes implantations régionales guidera également les prochaines étapes, en particulier l'évolution des « unités d'exploitation et d'infrastructure réseaux » dont les

études vont démarrer prochainement. La constitution éventuelle d'une plate-forme regroupant les activités de gestion individuelle des agents de plusieurs directions régionales est en cours de réflexion au niveau national. Mais aucune décision n'a encore été prise. Les changements de métier résultant de ces créations font l'objet d'un accompagnement particulièrement suivi et approprié, tant financier qu'en terme de formation. Ils contribuent par la nature des postes proposés à un enrichissement professionnel des cadres ou agents concernés. Bien entendu, ces questions font l'objet actuellement de discussions avec les intéressés et les organisations professionnelles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 33286

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1999, page 4505

**Réponse publiée le :** 25 octobre 1999, page 6194